

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 1 sur 9

**Nitrate manganéux 50 %**

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Nitrate manganéux 50 %

**Code produit :** S25421A

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Produits chimiques de laboratoire

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

**Fabricant :**

**États-Unis**

AquaPhoenix Scientific

860 Gitts Run Road

Hanover

PA 17331

(717) 632-1291

**Fournisseur :**

**États-Unis**

Fisher Science Education

6771 Silver Crest Road

Nazareth

PA 18064

800 955-1177

#### Ligne d'urgence :

**États-Unis**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 2

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

#### Mentions de danger :

H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 2 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

#### Déclarations de mise en garde :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
- P264 Bien se laver la peau après utilisation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement.
- P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
- P304+P340+P310 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.
- P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7732-18-5	Eau	45
Numéro CAS : 7697-37-2	Acide nitrique	5
Numéro CAS : 10377-66-9	Nitrate de manganèse	50

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

- Déplacer la personne incommodée, à l'air frais
- Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
- Maintenir les voies ariennes non obstruées
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

##### Après un contact avec la peau :

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés
- Laver la zone avec au savon et à l'eau

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 3 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Après ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

##### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

#### Précautions particulières :

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

Couper les sources d'inflammation

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 4 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement  
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)  
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.  
Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.  
Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.  
Entreposer loin d'aliments.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
United States (OSHA)	Acide nitrique	7697-37-2	OSHA LEP MPT 2 ppm
	Nitrate de manganèse	10377-66-9	OSHA LEP C 5 mg/m <sup>3</sup> , comme Mn
	Acide nitrique	7697-37-2	OSHA LEP MPT 5 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	Acide nitrique	7697-37-2	NIOSH LER ST 10 mg/m <sup>3</sup>
	Acide nitrique	7697-37-2	NIOSH LER MPT 2 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	NIOSH LER MPT 5 mg/m <sup>3</sup>
	Acide nitrique	7697-37-2	NIOSH LER ST 4 ppm
ACGIH	Nitrate de manganèse	10377-66-9	ACGIH VLS 0,02 mg/m <sup>3</sup> , en tant que Mn (fraction inhalable)
	Nitrate de manganèse	10377-66-9	ACGIH VLS 0,1 mg/m <sup>3</sup> , en tant que Mn (fraction inhalable)
	Acide nitrique	7697-37-2	ACGIH VLS MPT 2 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	ACGIH VLS LECT 4 ppm

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 5 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

##### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Liquide clair, rouge orangé
<b>Odeur :</b>	Inodore
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non disponible
<b>Valeur pH :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	10 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Densité :</b>	Non disponible
<b>Densité relative :</b>	1,575 à 15 °C
<b>Solubilités :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 6 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

#### Informations supplémentaires

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

##### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

##### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

##### Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

##### Conditions à éviter :

Aucun connu.

##### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

##### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Nocif en cas d'ingestion

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Voie	Résultat
Nitrate de manganèse	orale	DL50 - Rat - > 300 mg/kg

##### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Acide nitrique	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
Nitrate de manganèse	Provoque de graves brûlures cutanées.

##### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Nitrate de manganèse	Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 7 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Mutagenicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Nitrate de manganèse	Risque présumé d'effets graves pour la thyroïde par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Nitrate de manganèse	NOEC - Crassostrea gigas - 0,02 mg/L - 20 jours

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistence et dégradabilité

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 8 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.


### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :


Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

<b>N° UN</b>	UN3098
<b>Nom d'expédition approprié UN</b>	Liquide comburant, corrosif, N.S.A. (Nitrate de manganèse, acide nitrique)
<b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>	5,1 (8) 
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun(e)
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun(e)

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

<b>N° UN</b>	UN3098
<b>Nom d'expédition approprié UN</b>	Liquide comburant, corrosif, N.S.A. (Nitrate de manganèse, acide nitrique)
<b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>	5,1 (8) 
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun(e)
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun(e)

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

<b>N° UN</b>	UN3098
--------------	--------




## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 9 sur 9

### Nitrate manganéux 50 %

Nom d'expédition approprié UN	Liquide comburant, corrosif, N.S.A. (Nitrate de manganèse, acide nitrique)
Classe(s) de danger UN pour le transport	5,1 (8) 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

7732-18-5	Eau	répertorié
7697-37-2	Acide nitrique	répertorié
10377-66-9	Nitrate de manganèse	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

#### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 2-0-1

HMIS : 2-0-1

Date de préparation initiale : 02.14.2017

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**